
Mansartis Ternativ ISR – Rapport de gestion au 31 décembre 2025

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

1. OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme, à travers une gestion financière et extra-financière (ISR), intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le FCP met en œuvre une gestion actions internationales à thématique environnementale. L'objectif est d'investir dans des entreprises qui ont une empreinte carbone faible ou qui ont pris la décision de réduire drastiquement leur empreinte carbone en alignement avec les accords de Paris.

2. INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP n'a pas d'indice de référence. Aucun indice ne reflète la gestion du FCP. Toutefois, à titre indicatif, le FCP pourra être comparé, a posteriori, à l'indice Bloomberg World Large & Mid Cap Net Return (en euro et dividendes réinvestis), (code Bloomberg : WRLDNE Index).

Cet indice, établi par Bloomberg Index Services Limited, calculé en euros (EUR), dividendes nets réinvestis, mesure la performance des actions de grande et moyenne capitalisation des marchés mondiaux. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre dans le FCP, la performance pourra s'en écarter de manière significative.

3. AVIS RELATIF A SFDR ET A LA TAXONOMIE

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales de ce FCP, requises par les règlements (UE) 2019/2088 « SFDR » et (UE) 2020/852 « TAXONOMIE », sont disponibles en annexe du prospectus et de l'annexe ci-jointe.

La société de gestion prend en compte le risque de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers l'application de sa politique d'investissement responsable, les principes relatifs à l'exercice de

ses droits de vote aux assemblées générales, sa politique d'exclusions ainsi que la gouvernance dédiée qu'elle a mis en place en matière ESG.

4. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'actif du fonds est investi entre 90% et 100% de son actif net dans des grandes et moyennes capitalisations, sur les marchés d'actions des pays de l'OCDE et des pays émergents.

Les actions des pays émergents ne peuvent représenter plus de 30% de l'actif net du FCP.

Le risque de change peut atteindre 100% de l'actif net.

a- Description des stratégies utilisées

Le FCP est géré de manière active, en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La sélection des titres repose sur les convictions et les anticipations du gérant, qui applique une stratégie fondée sur une analyse à la fois financière et extra-financière.

Une attention particulière est portée aux entreprises qui :

- présentent une croissance forte et durable,
- disposent d'une structure financière saine,
- sont dirigées par des équipes expérimentées, avec une stratégie claire, selon l'analyse de la société de gestion.

L'intégration des critères ESG accorde une attention particulière aux enjeux suivants :

- Environnement (E) : axe prioritaire du fonds, avec une stratégie de décarbonation ciblée visant à réduire significativement l'empreinte carbone des investissements, en accompagnant la transition énergétique et en soutenant les acteurs engagés vers la neutralité climatique ;
- Social (S) : prise en compte des conditions de travail, du respect des droits humains et de la responsabilité sociale des entreprises, contribuant à une analyse globale des pratiques durables ;
- Gouvernance (G) : évaluation de la qualité des instances dirigeantes, de la transparence, de l'éthique des affaires et de la bonne gestion des risques, afin de garantir un cadre de décision robuste et aligné avec les objectifs de durabilité.

Bien que l'objectif environnemental constitue le pilier central de la stratégie d'investissement, les dimensions sociales et de gouvernance sont également intégrées de manière rigoureuse pour assurer une approche ESG complète et cohérente.

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement repose sur les étapes suivantes :

- I) Détermination de l'univers d'investissement

L'Exclusion :

La politique d'exclusion intègre des critères financiers et des critères extra-financiers.

Pour des raisons financières, sont exclus de l'univers :

- Les valeurs dont le flottant est inférieur à 1Md €.
- Les valeurs qui ne sont pas couvertes par au moins deux analystes.

Pour des raisons extra-financières, sont exclus de l'univers :

- Les activités incompatibles avec le respect des personnes (notamment l'addiction : tabac, brasseurs, distillateurs et négociants en vin, casino et salles de jeux,...) et de l'environnement (charbon et combustibles,...). D'autres secteurs font l'objet d'une attention particulière (aérospatiale et défense, conglomerats, agriculture,...). Pour affiner ces exclusions, Mansartis s'appuie sur plusieurs fournisseurs (les industries GICS®, la « Global Coal Exit List », la liste d'exclusion du fonds souverain norvégien et néo-zélandais.
- Les émetteurs ayant un niveau de controverse 4 et 5 sur le plan environnemental, social et de gouvernance. Une controverse résulte de l'exposition de l'entreprise à des accidents ou des situations qui ont un impact sur sa réputation, l'environnement ou la société civile. Ces controverses sont évaluées par notre prestataire Sustainalytics® sur une échelle croissante de 0 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé.
- Les sociétés ayant une note de risque S ou G élevée ou sévère (supérieure à 12, selon l'échelle de notre prestataire Sustainalytics®). La méthodologie est basée sur une approche par le risque en cherchant à évaluer dans quelle mesure l'entreprise et notamment sa gouvernance parvient à atténuer ces risques ESG par la mise en place et le suivi de politique RSE, d'engagement et d'outils appropriés. La notation finale est donc la note de risque résiduel auquel est exposée une entreprise. Elle va de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum.

La sélection « best of » :

Le FCP a pour objectif durable de créer un impact environnemental positif en investissant dans des entreprises qui ont mis en place des mesures relatives à la lutte contre le changement climatique. Pour répondre à cet objectif, nous appliquons une approche « best of » en ne sélectionnant que les valeurs ayant une note de risque E faible ou négligeable (inférieure à 8, selon l'échelle de notre prestataire Sustainalytics®).

Cette première étape permet de définir un univers d'investissement durable d'environ 1500 valeurs.

II) Sélection de valeurs

La sélection de valeurs se fait en prenant en compte des critères financiers et extra-financiers.

Critères financiers :

La priorité est donnée aux valeurs affichant une croissance forte et durable, une structure financière saine, des dirigeants qualifiés et ayant une stratégie claire selon l'analyse de la société de gestion.

Critères extra-financiers :

Dans le cadre de son analyse ESG, Mansartis s'appuie à la fois sur les données fournies par la société et sur la recherche externe de notre prestataire Sustainalytics® qui analyse les risques ESG susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. Pour cela, Sustainalytics® a défini vingt enjeux matériels afin de matérialiser l'évaluation du risque ESG.

III) Construction du portefeuille en matière de durabilité

La construction du portefeuille repose sur les objectifs suivants :

- Le fonds sera investi uniquement dans des entreprises ayant définies un objectif interne de réduction de son empreinte carbone et/ou d'atteinte de la neutralité carbone. Au moins 75% de ces entreprises devront avoir validé ou s'être engagées à valider ces objectifs auprès du SBTi. L'initiative SBTi est un partenariat entre le CDP, le World Resources Institute (WRI), le World Wide Fund for Nature (WWF) et le Pacte mondial des Nations Unies. Cette organisation aide les sociétés à définir des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs sont considérés comme "fondés sur la science" s'ils correspondent à ce que la science du climat la plus récente juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris (limiter le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C).
- De plus, le FCP a pour objectif de répondre aux grands enjeux climatiques de développement durable définis par l'ONU (ODD – Objectifs de Développement Durable). Pour cela au moins 90% du portefeuille contribuera à l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) qui est la thématique principale du fonds.

Pour s'assurer que l'OPC réponde aux exigences du label ISR :

- 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une analyse du risque ESG (note ESG) et d'une empreinte carbone, et ce, en pourcentage de l'actif net, hors liquidités.
- La note moyenne de risque ESG du portefeuille, pondérée par le poids des actifs, doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement initial, pondéré par la capitalisation boursière, après exclusion des 30 % des valeurs les moins bien notées (25 % pour l'année 2025)
- L'intensité carbone du portefeuille devra être inférieure à celle de son univers d'investissement (pondéré par la capitalisation boursière). L'intensité carbone d'une société correspond à ses émissions de CO² sur les scopes 1, 2 et 3 (upstream et downstream). Cette information nous est fournie par notre prestataire Trucost.®
Le taux de couverture de cet indicateur sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026.

- Le poids des sociétés en portefeuille ayant validées ou s'étant engagées à valider leurs objectifs de réduction d'empreinte carbone et/ou de neutralité carbone auprès du SBTi devra être supérieure à celui de son univers d'investissement (pondéré par la capitalisation boursière).

Le taux de couverture de cet indicateur sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Le fonds respecte le principe de double matérialité dans ses décisions d'investissements en prenant en compte :

- La matérialité financière est prise en compte à travers l'évaluation des risques ESG et l'objectif de surperformance par rapport à l'univers d'investissement initial,
- La matérialité ESG est intégrée via la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, au moyen de la politique d'exclusion, de la politique d'engagement actionnaire (vote et dialogue) et des objectifs de surperformance associés à certains indicateurs PAI.

Le FCP devra à tout moment répondre à ces contraintes d'investissement, pour ce faire, le respect des critères sera suivi quotidiennement par l'outil de risque Mansartis.

5. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE

En 2025, le fonds Mansartis Ternativ ISR affiche une performance négative de -4,99% pour la part C et de -4,27% pour la part I contre une performance de 7,6% pour l'indice de comparaison.

L'année 2025 a été marquée par une nouvelle progression des marchés actions mondiaux, portée avant tout par la thématique de l'intelligence artificielle et la résilience de l'économie américaine. Les semi-conducteurs, les équipements et plus largement les infrastructures technologiques ont concentré l'essentiel de la performance, confirmant le rôle structurant du cycle d'investissement dans l'IA. À l'inverse, certains segments, notamment les logiciels, ont connu des trajectoires plus contrastées, les investisseurs devenant plus sélectifs face aux incertitudes sur la monétisation et aux risques de disruption des modèles existants.

L'année a également été marquée par une forte volatilité liée aux tensions commerciales initiées par les États-Unis. L'annonce de nouveaux droits de douane au printemps a provoqué une correction brutale des marchés, accompagnée d'un affaiblissement du dollar et d'une hausse de l'aversion au risque. La suspension partielle de ces mesures et la trêve tarifaire avec la Chine ont ensuite permis une stabilisation progressive, soutenant le rebond des marchés au cours de l'été et du second semestre.

Sur le plan monétaire, la trajectoire des banques centrales a constitué un facteur déterminant. La Fed a poursuivi son cycle de baisse de taux en 2025 dans un contexte de ralentissement progressif de l'inflation et de normalisation du marché de l'emploi, soutenant les actifs risqués. La BCE a également poursuivi son assouplissement, tandis que la hausse des taux longs a contribué à une rotation

sectorielle vers les segments les plus sensibles au cycle économique, notamment les valeurs financières et la défense.

Sur le plan régional, les États-Unis sont restés le principal moteur de la performance mondiale, soutenus par leur leadership technologique. L'Europe a également surpris positivement, portée par l'assouplissement monétaire et une impulsion budgétaire significative, notamment en Allemagne. En Asie, la performance a été dominée par les marchés les plus exposés aux semi-conducteurs, en particulier la Corée du Sud et Taïwan, tandis que la Chine a poursuivi son rebond malgré un environnement macroéconomique encore fragile.

Enfin, pour un investisseur européen, la performance a été significativement réduite par la forte dépréciation du dollar face à l'euro sur l'année.

Au total, 2025 confirme la domination du cycle technologique et de l'intelligence artificielle comme principal moteur des marchés mondiaux, dans un environnement marqué par une sensibilité accrue aux facteurs politiques, monétaires et aux mouvements de devises.

Dans ce contexte, l'année 2025 a constitué un exercice particulièrement exigeant pour le fonds Mansartis Tervativ ISR. La sous-performance s'explique principalement par un effet de sélection défavorable, dans un environnement caractérisé par une forte concentration de la performance sur un nombre limité de segments et d'acteurs. Dans la technologie, le fonds était principalement exposé aux logiciels et services, segments qui ont sous-performé les infrastructures matérielles liées à l'IA. Ce positionnement s'inscrit dans la continuité de notre stratégie d'investissement, Mansartis Tervativ étant historiquement investi sur cette thématique à travers des entreprises présentant un profil particulièrement favorable au regard de nos critères de qualité et de durabilité : faible intensité carbone, notations ESG solides, et trajectoires de réduction d'empreinte alignées avec les standards SBTi, tout en offrant une forte visibilité de croissance à long terme. Des valeurs comme SAP, Salesforce, ServiceNow, Accenture et Adobe ont été pénalisées par une monétisation plus progressive de l'IA, un ralentissement des dépenses des entreprises et une pression accrue sur les valorisations. À l'inverse, les semi-conducteurs, les mémoires et certains acteurs clés de l'écosystème IA, moins représentés dans le portefeuille ou intégrés plus tardivement, ont concentré l'essentiel de la performance. Dans l'industrie, la forte hausse des dépenses de défense et l'accélération des investissements dans les infrastructures électriques ont soutenu les entreprises exposées au réarmement et à l'électrification. Le fonds n'a pas bénéficié de cette dynamique. Certaines positions, comme Schneider Electric, ont connu des phases de consolidation après plusieurs années de forte performance. Dans la santé, une rotation en faveur des grandes entreprises pharmaceutiques, offrant davantage de visibilité et bénéficiant de catalyseurs spécifiques, a pénalisé les positions du fonds, davantage exposées aux technologies médicales et aux outils scientifiques. Par ailleurs, le secteur des services de communication a pesé sur la performance, les acteurs du streaming et des médias, comme Netflix et Disney, étant confrontés à une pression sur leurs valorisations et à une visibilité plus incertaine. Enfin, l'absence d'exposition aux grandes banques a constitué un facteur de sous-performance, dans un environnement marqué par la remontée des taux et l'amélioration des perspectives de rentabilité du secteur financier. Au total, la sous-performance du fonds reflète avant tout une année exceptionnelle par la concentration de la performance sur un nombre restreint de segments. Le fonds est resté fidèle à sa philosophie d'investissement, centrée sur des entreprises de qualité disposant d'avantages compétitifs durables et d'une forte visibilité à long terme. Dans un environnement dominé par des rotations rapides et une forte polarisation des performances, cette discipline constitue un facteur clé de résilience et de création de valeur sur le long terme.

Cependant, certains ajustements ont été effectués dans le fonds afin de réduire certains risques et renforcer la diversification. Le premier objectif a été de réduire l'exposition au secteur technologique. Ces mouvements s'inscrivent dans une logique globale de rééquilibrage du portefeuille, visant à réduire la concentration sectorielle, à améliorer la diversification et à mieux maîtriser le profil de risque. Dans ce cadre, la position Autodesk a été cédée, permettant d'abaisser progressivement ce biais sectoriel dans un contexte de valorisations élevées et de risque accru de rotation vers d'autres segments du marché. À l'opposé, quatre nouvelles positions ont été initiées aux États-Unis : Marsh & McLennan dans les services financiers, Prologis dans l'immobilier logistique, Cigna dans la santé et Deckers dans la consommation discrétionnaire. Ces investissements permettent de renforcer l'exposition à des secteurs jusqu'ici sous-représentés, tout en introduisant des profils plus défensifs, moins corrélés à la technologie et offrant une meilleure visibilité sur les flux de trésorerie.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

6. COUT ET TAUX DE ROTATION

Taux de rotation : 10,79%

Cout de rotation : 1 568€

7. CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

Néant

8. INSTRUMENTS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ET DETENUS PAR LE FONDS

Néant

9. PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

La société de gestion a sélectionné des intermédiaires qui ont été validés lors du comité du 21 janvier 2025 conformément à la procédure « sélection des brokers » (disponible sur demande).

10. FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société www.mansartis.com

11. INSTRUMENTS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION

Néant.

12. RISQUE GLOBAL

Le risque global est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

13. EXERCICE DE LA POLITIQUE DE VOTE

Mansartis exerce les droits de vote attachés aux titres présents dans les OPC qu'elle gère. A cet effet, Mansartis s'appuie sur la politique formalisée par ISS intitulée « Sustainability Policy ».

Les lignes directrices de cette politique mettent l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprises grâce à la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux Environnementaux et Sociaux.

Conformément à sa politique globale d'engagement, Mansartis cherchera toujours à exercer ses droits de vote pour l'ensemble des titres détenus dans les OPC sous gestion, quelle que soit la zone géographique (à l'exception des cas décrits ci-dessous) et le seuil de détention des titres.

Toutefois, dans l'intérêt des porteurs, Mansartis se réserve la possibilité de ne pas exercer son droit de vote. Par exemple, afin de s'assurer de la maîtrise totale de la liquidité des OPC sous gestion, Mansartis ne votera a priori pas aux Assemblées Générales pour lesquelles des procédures de blocage de titre sont implémentées. Dans le cadre du marché Suisse où ces procédures sont fréquentes, le gérant décidera, de façon discrétionnaire, s'il souhaite exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds, mais pour 80% maximum des droits. Par ailleurs, Mansartis s'abstiendra dans le cas où des procédures trop complexes de POA (Power of Attorney) seraient nécessaires pour exercer son droit de vote.

Les modalités complètes de la procédure de vote sont disponibles sur le site internet www.mansartis.com. Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est disponible sur demande au siège de Mansartis.

14. INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- Identité des contreparties à ces techniques ;
- Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

15. REMUNERATIONS

La politique de rémunération est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance. Elle est mise en place pour répondre à la position AMF 2013-24 et est conforme à la directive AIFM à laquelle est soumis Mansartis Gestion depuis janvier 2014.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques efficace ; elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPCVM afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération encadre la rémunération variable éventuelle de l'ensemble du personnel. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis Gestion. L'évaluation de la performance individuelle intègre des critères quantitatifs et qualitatifs et s'appuie sur une vision long-terme et structurée au mieux des intérêts des clients et pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel bien que ces dispositions visent principalement les collaborateurs qui ont une influence significative sur le profil de risque des OPC ou des mandats qu'ils gèrent.

Structure de la rémunération

Les composantes principales de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs et associés de Mansartis sont :

- Une rémunération fixe, salaires et avantages
- Une rémunération variable

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale afin de conserver toute latitude pour le paiement ou non d'une rémunération variable.

La rémunération variable est principalement dépendante de la performance individuelle. Cette performance individuelle est évaluée via des critères quantitatifs (financiers) et des critères qualitatifs (non-financiers). Le processus d'évaluation est conduit par le responsable hiérarchique direct, sous la responsabilité du Président. Pour les managers d'activité, le processus d'évaluation est conduit par le Président. Pour le Président, toute évolution de la rémunération doit être discutée et approuvée en Conseil exécutif.

Par ailleurs, Mansartis Gestion a mis en place un accord d'intéressement d'entreprise auquel la société consacre 18% de son résultat net, la moitié de l'enveloppe est affectée au prorata du nombre de salariés et la moitié au prorata du salaire fixe perçu.

Règles applicables à la rémunération

Pour l'ensemble des salariés et associés de Mansartis Gestion, dès que la rémunération variable dépasse un seuil, fixé par l'Autorité des Marchés Financiers, au moins 50% de cette rémunération est reporté pendant une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans. Sur une période de trois ans, le report de la rémunération variable d'une année donnée sera fractionné par tiers.

La part reportée de la rémunération est indexée sur la valeur des parts d'OPC gérés par Mansartis Gestion. L'indice sous-jacent à cette indexation reflète l'aspect collectif des performances de gestion des OPC gérés par Mansartis Gestion. Il est fixé par le Président.

La rémunération variable, pour sa part reportée, pourra être ajustée l'année de son paiement en fonction de la situation financière de Mansartis Gestion et des performances opérationnelles du salarié concerné. L'indexation à un panier d'OPC gérés par Mansartis Gestion peut résulter, en cas de performances négatives des OPC sous-jacents, en une revue à la baisse de la part reportée de la rémunération variable.

Pour le Président, la part variable de la rémunération suit les mêmes mécanismes de report. Toute modification de rémunération du Président (de montant pour la partie fixe ou de mode de calcul pour la partie variable) est discutée et approuvée en Conseil exécutif.

Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la société de gestion.

	Nombre de salariés	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Ensemble des collaborateurs	23	2 493 455	1 906 487	586 968
Dont personnel identifié	10	1 689 559	1 187 915	501 644

Les chiffres se rapportent à l'année civile 2025



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? au 31.12.2025 :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	58%	53%
Exigences sociales envers les fournisseurs	85%	76%
Capacité à générer de l'emploi	7%	7%
Politique environnementale certifiée	41%	34%
Intensité carbone	304.4	896.5
Indépendance des directeurs au CA	67%	72%
Programme de réduction de GES	87%	64%

Afin de respecter les exigences du label, le portefeuille doit battre l'univers investissable sur deux indicateurs :

- Intensité carbone : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 90%.

- Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ? :

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
	2023		2024	
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	46%	45%	54%	49
Exigences sociales envers les fournisseurs	100%	91%	85%	76%
Système de protection et de santé de bon niveau	9%	7%	8%	7%
Politique environnementale certifiée	45%	34%	48%	33%
Intensité carbone	102	131	394	887
Indépendance des directeurs au CA	73%	79%	69%	72%
Programme de réduction de GES	78%	47%	79%	64%

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Afin d'être considérées comme durables, les sociétés doivent avoir les meilleures pratiques environnementales ou sociales, telles qu'évaluées par notre prestataire. C'est-à-dire, seules les sociétés considérées comme ayant un risque E ou S négligeables ou faibles (inférieur à 8).

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont réalisées à travers le déploiement d'un processus d'investissement responsable propre à Mansartis Gestion autour de 4 axes :

- L'exclusion d'activités identifiées comme incompatibles avec le respect des personnes et de l'environnement.
- L'intégration dans l'évaluation de la note de risque ESG par notre prestataire Sustainalytics® de la manière dont les entreprises gèrent entre autres les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. L'objectif des fonds Mansartis étant de surperformer l'univers investissable en termes de note de risque ESG.
- L'évaluation, le suivi et des objectifs de surperformance d'indicateurs de durabilité au niveau de nos portefeuilles.
- Une politique d'engagement et de vote qui vise à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

— **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui. Afin d'évaluer la conformité des sociétés au Pacte Mondial de l'ONU et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Mansartis se base sur le fournisseur de données Factset. Factset examine plus de 200,000 sources de données publiques de plus de 120 pays différents pour identifier des potentielles violations ; et classifie ces violations selon leur gravité, analysées sur la base de trois critères qualitatifs : l'ampleur de la violation, l'étendue de la violation et l'habileté à remédier à la violation sur une échéance de cinq ans. Un score global de 3 points ou plus classifera la violation comme "grave", identifiant ainsi la société comme responsable et en breach. Les sociétés considérées en violation selon l'analyse de Factset sont exclues de l'univers investissable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union Européenne.

Le principe consistant à ne « pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT	INDICATEURS		SOURCE
	PORTFEUILLE	UNIVERS	
1. Émissions de GES			
Scope 1 (tCO ₂ eq)	10		Truocast
Scope 2 (tCO ₂ eq)	29		Truocast
Scope 3 (tCO ₂ eq)	468		Truocast
Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO ₂ eq)	507		Truocast
2. Empreinte carbone			
Scope 1 (tCO ₂ eq/EURm)	0	5	Truocast
Scope 2 (tCO ₂ eq/EURm)	1	5	Truocast
Scope 3 (tCO ₂ eq/EURm)	14	285	Truocast
Scope 1 + 2 + 3 (tCO ₂ eq/EURm)	55	275	Truocast
3. Intensité carbone			
Scope 1 (tCO ₂ eq/EURm de CA)	5	12	Truocast
Scope 2 (tCO ₂ eq/EURm de CA)	24	24	Truocast
Scope 3 (tCO ₂ eq/EURm de CA)	275	880	Truocast
Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO ₂ eq/EURm de CA)	304	898	Truocast
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.0%	0.6%	Urgewald
5. Part de consommation d'énergie non renouvelable (%)	39.8%	43.9%	Sustainalytics
Part de production d'énergie non renouvelable (%)	9.7%	7.2%	Sustainalytics
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique			
Agriculture, sylviculture et pêche (GWh/EURm)			Sustainalytics
Construction (GWh/EURm)		0.1	Sustainalytics
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (GWh/EURm)		1.0	Sustainalytics
Industries manufacturières (GWh/EURm)	0.1	0.1	Sustainalytics
Industries extractives (GWh/EURm)		0.0	Sustainalytics
Activités immobilières (GWh/EURm)	0.0	1.0	Sustainalytics
Transports et entreposage (GWh/EURm)		0.8	Sustainalytics
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (GWh/EURm)		0.4	Sustainalytics
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GWh/EURm)	0.1	0.1	Sustainalytics
7. Part des investissements dans des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (%)	0.0%	1.9%	Sustainalytics
8. Rejets dans l'eau (t/EURm)		0	Sustainalytics
9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/EURm)	0.05	0	Sustainalytics
INDICATEURS SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	INDICATEURS		SOURCE
	PORTFEUILLE	UNIVERS	
10. Investissement dans des sociétés en violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)	0.0%	0.0%	Factset
11. Investissements dans des sociétés ayant une absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	42.3%	53.3%	Sustainalytics
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)	10.2%	14.4%	Sustainalytics
13. Mixité au sein des organes de gouvernance (% de femme)	34.1%	34.9%	Sustainalytics
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (%)	0.0%	0.0%	Sustainalytics
INDICATEURS ADDITIONNELS CHOISIS PAR MANSARTIS	INDICATEURS		SOURCE
	PORTFEUILLE	UNIVERS	
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (%)	13.1%	36.4%	SBTi
Part de l'eau recyclée (%)	73.6%	55.5%	Sustainalytics



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Investissements les plus importants	Secteur	En % des investissements effectués	Pays
Nvidia	Technologie	18.4%	Etats-Unis
Marsh	Finance	18.3%	Etats-Unis
The Cigna Group	Santé	18.1%	Etats-Unis
Prologis	Immobilier	18.0%	Etats-Unis
Deckers Holding	C. discrétionnaire	17.8%	Etats-Unis
Danaher	Santé	9.5%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31.12.2025, **100%** du produit financier était investi en investissement durable.

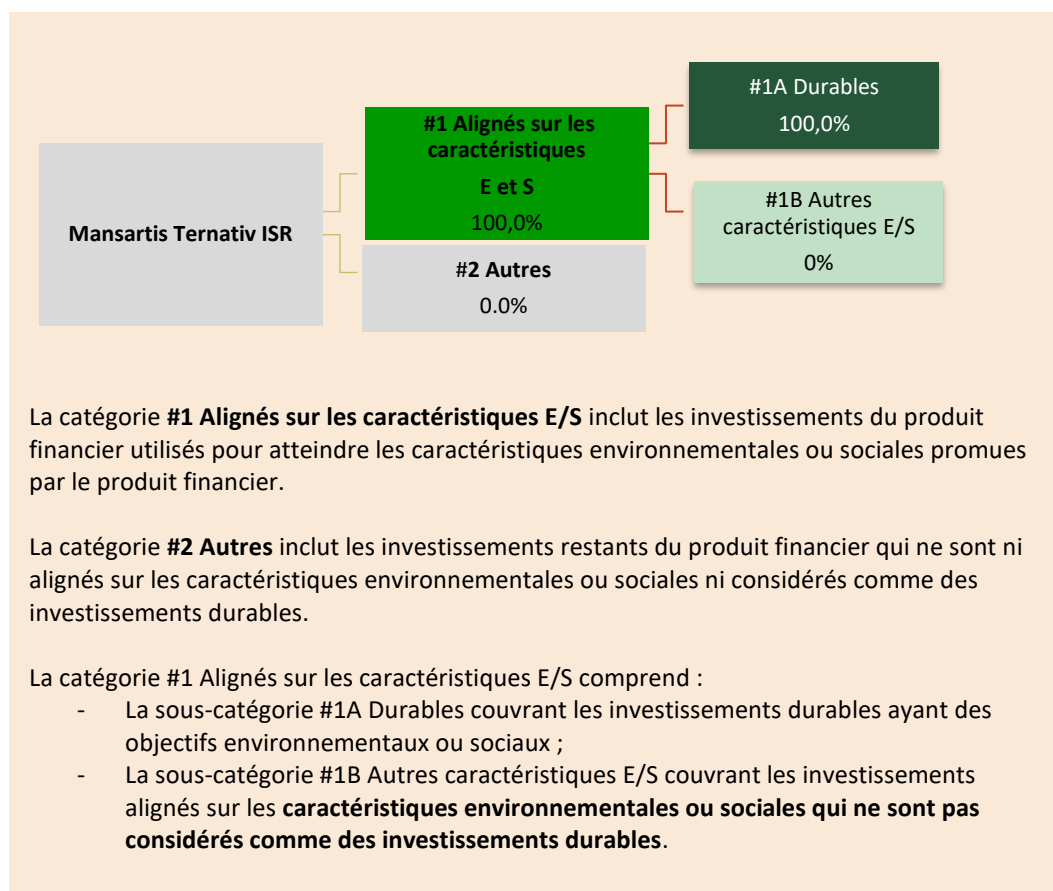
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs	En % des investissements effectués
Santé	27.6%
Technologie	18.4%
Finance	18.3%
Immobilier	18.0%
Consommation discrétionnaire	17.8%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

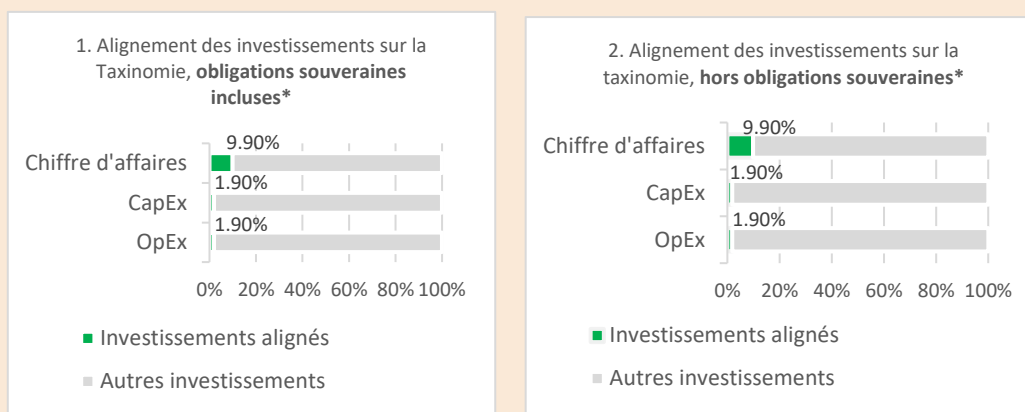
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le 1^{er} graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le 2^e graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2025, La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et de 0% et de 9.8% dans des activités habilitantes,.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	2023	2024
Chiffres d'affaires	0.7%	0.70%
CapEx	1.6%	1.5%
OpEx	1.6%	1.8%



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2025, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente **55,4%** de l'actif net.



Quelle était la part d'investissement durable sur la plan social?

La part d'investissement durable sur le plan social est de **35,3%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Au 31 décembre 2025, le fonds est couvert à 100% par une analyse ESG. Parmi eux, 100% des valeurs sont des investissements durables.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le fonds adopte une approche proactive qui consiste à évaluer en continu les critères ESG en parallèle de l'analyse financière traditionnelle. Ce processus intégré permet de garantir que les investissements sélectionnés répondent aux exigences environnementales et sociales fixées dès l'origine. Cependant, malgré ce processus d'analyse extra-financière a priori, nous avons dû faire des ajustements pour améliorer la note ESG du fonds.

A titre d'exemple, la cession de Estée Lauder et l'acquisition de The Cigna Group constituent une amélioration nette des caractéristiques environnementales et sociales du fonds sur la période de référence. Estée Lauder présente un score de risque ESG de 20,1, avec une exposition élevée sur la gouvernance, les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement et l'impact environnemental et social des produits. Malgré une gestion globalement solide, le risque ESG non maîtrisé demeure. À l'inverse, Cigna affiche un score de risque ESG de 7,8, se positionnant parmi les entreprises les mieux classées de son univers, avec une exposition globale faible et une gestion très robuste. Ses principaux enjeux : protection des données, gouvernance, capital humain et accès aux soins, présentent tous des niveaux de risque négligeables. Ainsi, la réallocation du capital d'une entreprise exposée à des risques environnementaux et sociaux liés aux produits et à la chaîne d'approvisionnement vers un acteur des services de santé mieux classé et affichant un risque ESG global nettement plus faible permet de réduire sensiblement le risque ESG agrégé du portefeuille et de renforcer ses caractéristiques environnementales et sociales sur la période considérée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



MANSARTIS TERNATIV ISR

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

MANSARTIS TERNATIV ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANSARTIS GESTION
8, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MANSARTIS TERNATIV ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MANSARTIS TERNATIV ISR

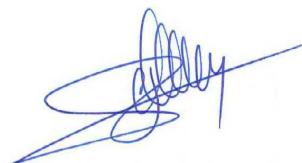
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.04.14 18:06:07 +02:00

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	9 141 299,59	9 601 830,32
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 141 299,59	9 601 830,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	9 141 299,59	9 601 830,32
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 266,82	4 484,29
Comptes financiers	317 079,26	453 065,71
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	320 346,08	457 550,00
Total de l'actif I+II	9 461 645,67	10 059 380,32

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	9 908 967,73	8 291 585,41
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	-460 516,79	1 754 263,29
Capitaux propres I	9 448 450,94	10 045 848,70
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	9 448 450,94	10 045 848,70
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	13 194,73	13 504,48
Concours bancaires	0,00	27,14
Sous-total autres passifs IV	13 194,73	13 531,62
Total Passifs : I+II+III+IV	9 461 645,67	10 059 380,32

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	65 036,01	76 460,82
Produits sur obligations	5 510,86	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	7 299,23
Sous-total produits sur opérations financières	70 546,87	83 760,05
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-0,76	-1,86
Sous-total charges sur opérations financières	-0,76	-1,86
Total revenus financiers nets (A)	70 546,11	83 758,19
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-142 440,46	-140 642,13
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-142 440,46	-140 642,13
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-71 894,35	-56 883,94
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	757,85	856,94
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-71 136,50	-56 027,00
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	125 435,35	-181 537,06
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 568,99	-4 848,08
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	123 866,36	-186 385,14
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-587,00	-9 007,51
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	123 279,36	-195 392,65

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-518 645,73	2 007 856,87
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-45,56	63,07
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-518 691,29	2 007 919,94
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	6 031,64	-2 237,00
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-512 659,65	2 005 682,94
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-460 516,79	1 754 263,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme, à travers une gestion financière et extra-financière (ISR), intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le FCP met en oeuvre une gestion actions internationales à thématique environnementale. L'objectif est d'investir dans des entreprises qui ont une empreinte carbone faible ou qui ont pris la décision de réduire drastiquement leur empreinte carbone en alignement avec les accords de Paris.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	9 142 629,28	7 419 973,37	7 954 701,39	10 045 848,70	9 448 450,94
Part MANSARTIS TERNATIV ISR C en EUR					
Actif net	5 080 690,12	4 187 948,98	4 107 408,60	5 365 754,41	4 968 196,90
Nombre de titres	2 927	3 055	2 536	2 744	2 674
Valeur liquidative unitaire	1 735,80	1 370,85	1 619,64	1 955,44	1 857,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	174,85	8,13	368,76	-38,15	24,27
Capitalisation unitaire sur revenu	-20,19	-17,20	-14,24	-17,18	-20,60
Part MANSARTIS TERNATIV ISR I en EUR					
Actif net	4 061 939,16	3 232 024,39	3 847 292,79	4 680 094,29	4 480 254,04
Nombre de titres	2 260	2 260	2 260	2 260	2 260
Valeur liquidative unitaire	1 797,31	1 430,09	1 702,34	2 070,83	1 982,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	180,54	8,53	384,91	-40,13	25,82
Capitalisation unitaire sur revenu	-8,61	-6,48	-3,22	-3,92	-7,09

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM*	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion et de fonctionnement TTC*	Actif net hors OPC géré par la société de gestion	- Part C : 1,85% - Part I : 1,1%
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Prestataire percevant des Commissions de mouvement : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

**Les frais de gestion et de fonctionnement sont directement imputés au compte de résultat du FCP. Ils sont déjà pris en compte dans la valeur liquidative publiée.*

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RG AMF sont facturés à l'OPCVM. Pour les actions ces frais sont inclus dans les frais de transaction payés aux prestataires et qui n'ont pas été modifiés à cet effet. Pour les obligations, ces frais sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MANSARTIS TERNATIV ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Part MANSARTIS TERNATIV ISR C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	10 045 848,70	7 954 701,39
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	0,00	3 487 749,61
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-130 678,48	-3 161 253,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-71 894,35	-56 883,94
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	123 866,36	-186 385,14
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-518 691,29	2 007 919,94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	9 448 450,94	10 045 848,70

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MANSARTIS TERNATIV ISR C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-70	-130 678,48
Solde net des souscriptions/rachats	-70	-130 678,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 674	
Part MANSARTIS TERNATIV ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 260	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MANSARTIS TERNATIV ISR C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANSARTIS TERNATIV ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MANSARTIS TERNATIV ISR C FR0013250982	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 968 196,90	2 674	1 857,96
MANSARTIS TERNATIV ISR I FR0013250990	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 480 254,04	2 260	1 982,41

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS	Pays 2 JAPON	Pays 3 FRANCE	Pays 4 TAIWAN	Pays 5 ILES CAIMANS
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	9 141,30	4 799,78	1 011,32	900,26	581,92	416,02
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	9 141,30					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	317,08	0,00	0,00	0,00	317,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	317,08

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	317,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	317,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 HKD +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 598,61	1 011,32	416,02	157,37	144,53
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	3,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 601,88	1 011,32	416,02	157,37	144,53

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	3 266,82
Total des créances		3 266,82
Dettes		
	Frais de gestion fixe	12 808,13
	Autres dettes	386,60
Total des dettes		13 194,73
Total des créances et des dettes		-9 927,91

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part MANSARTIS TERNATIV ISR C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	93 357,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MANSARTIS TERNATIV ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	49 083,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-71 136,50	-56 027,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-71 136,50	-56 027,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-71 136,50	-56 027,00

Part MANSARTIS TERNATIV ISR C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-55 098,85	-47 163,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-55 098,85	-47 163,54
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-55 098,85	-47 163,54
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-55 098,85	-47 163,54
Total	-55 098,85	-47 163,54
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part MANSARTIS TERNATIV ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-16 037,65	-8 863,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-16 037,65	-8 863,46
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-16 037,65	-8 863,46
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-16 037,65	-8 863,46
Total	-16 037,65	-8 863,46
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	123 279,36	-195 392,65
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	123 279,36	-195 392,65
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	123 279,36	-195 392,65

Part MANSARTIS TERNATIV ISR C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	64 904,54	-104 689,62
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	64 904,54	-104 689,62
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	64 904,54	-104 689,62
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	64 904,54	-104 689,62
Total	64 904,54	-104 689,62
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part MANSARTIS TERNATIV ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	58 374,82	-90 703,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	58 374,82	-90 703,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	58 374,82	-90 703,03
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	58 374,82	-90 703,03
Total	58 374,82	-90 703,03
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			9 141 299,59	96,75
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			9 141 299,59	96,75
Assurance			102 628,09	1,09
MARSH & MCLENNAN COS	USD	650	102 628,09	1,09
Biens de consommation durables			306 024,23	3,24
SONY GROUP CORP	JPY	14 000	306 024,23	3,24
Distribution spécialisée			821 704,07	8,70
FAST RETAILING CO LTD	JPY	900	278 374,71	2,95
HOME DEPOT INC	USD	650	190 353,19	2,01
TJX COMPANIES INC	USD	2 700	352 976,17	3,74
Divertissement			600 142,30	6,35
NETFLIX INC	USD	4 900	390 999,15	4,14
WALT DISNEY CO/THE	USD	2 160	209 143,15	2,21
Equipements électriques			345 772,80	3,66
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 472	345 772,80	3,66
Equipements et fournitures médicaux			144 529,74	1,53
SONOVA HOLDING AG-REG	CHF	650	144 529,74	1,53
Equipements et instruments électroniques			205 855,83	2,18
HOYA CORP	JPY	1 600	205 855,83	2,18
FPI Industrielles			99 955,06	1,06
PROLOGIS INC	USD	920	99 955,06	1,06
Logiciels			1 663 414,34	17,58
ADOBE INC	USD	450	134 038,72	1,42
MICROSOFT CORP	USD	1 190	489 793,87	5,16
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	JPY	4 600	221 066,87	2,34
SALESFORCE INC	USD	1 125	253 637,23	2,68
SAP SE	EUR	1 710	356 278,50	3,77
SERVICENOW INC	USD	1 600	208 599,15	2,21
Médias et services interactifs			320 902,21	3,40
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	4 900	320 902,21	3,40
Ordinateurs et périphériques			401 427,32	4,25
APPLE INC	USD	1 735	401 427,32	4,25
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			251 714,59	2,66
DANAHER CORP	USD	1 292	251 714,59	2,66
Produits de soins personnels			172 302,00	1,82
L'OREAL SA-PF 2026	EUR	470	172 302,00	1,82
Produits pharmaceutiques			103 868,43	1,10
ZOETIS INC	USD	970	103 868,43	1,10
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 647 194,12	17,43
APPLIED MATERIALS INC	USD	1 370	299 639,40	3,17
ASML HOLDING NV	EUR	340	313 276,00	3,32

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NVIDIA CORP	USD	2 850	452 361,70	4,79
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	2 250	581 917,02	6,15
Services aux entreprises			216 923,40	2,30
ACCENTURE PLC-CL A	USD	950	216 923,40	2,30
Services aux professionnels			243 627,00	2,58
RELX PLC	EUR	7 025	243 627,00	2,58
Services financiers diversifiés			388 019,57	4,11
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	1 300	388 019,57	4,11
Services liés aux technologies de l'information			237 006,89	2,51
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	1 520	75 521,36	0,80
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	850	161 485,53	1,71
Sociétés commerciales et de distribution			157 371,07	1,67
ASSTEAD GROUP PLC	GBP	2 700	157 371,07	1,67
Soins et autres services médicaux			110 092,00	1,17
THE CIGNA GROUP	USD	470	110 092,00	1,17
Textiles, habillement et produits de luxe			600 824,53	6,36
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	10 800	95 112,83	1,01
DECKERS OUTDOOR CORP	USD	1 400	123 521,70	1,31
HERMES INTERNATIONAL	EUR	95	201 590,00	2,13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	280	180 600,00	1,91
Total			9 141 299,59	96,75

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	9 141 299,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	320 346,08
Autres passifs (-)	-13 194,73
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	9 448 450,94

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MANSARTIS TERNATIV ISR C	EUR	2 674	1 857,96
Part MANSARTIS TERNATIV ISR I	EUR	2 260	1 982,41